

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 12 Vœu relatif à la rénovation des immeubles sociaux et au processus de révision du Plan Climat.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

1/ BILAN D'ÉTAPE DU PLAN CLIMAT ET CONSOMMATION DES BÂTIMENTS

Considérant la part importante du bâtiment dans les émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant que le Plan Climat de la Ville de Paris fixe, pour 2020, l'objectif d'économiser 30 % de l'énergie consommée par les logements sociaux ;

Considérant que l'accord de Paris fixe l'objectif d'un réchauffement climatique cantonné à deux degrés et qu'il implique donc que la Ville divise par deux ses émissions de gaz à effet de serre et augmente très fortement ses économies d'énergie ;

Considérant que ces économies d'énergie dans les logements entraînent des réductions de charges et ont donc un fort bénéfice social ;

Considérant que les premières expérimentations ont montré une amélioration du confort tant en hiver qu'en été (pendant lequel l'isolation extérieure réduit la surchauffe due au soleil dans les logements) ;

Considérant que, même si les objectifs initiaux ne sont pas complètement atteints, les bâtiments (construits ou rénovés lors des premières expérimentations) sont plus économes que ceux construits ou rénovés à la même période ;

Considérant les difficultés de mises en œuvre et de gestion de ces bâtiments expérimentaux : surchauffe hivernale, problème de raccordement de panneaux solaires, chaudières et ventilations améliorables ;

Considérant que l'amélioration de l'isolation extérieure génère des gains définitifs alors que les chaudières et systèmes de ventilation sont eux améliorables ;

Considérant que l'efficacité thermique d'un bâtiment ne peut pas se juger sur des critères subjectifs et qu'il est nécessaire d'avoir des éléments chiffrés et objectifs pour pouvoir choisir les technologies efficaces, simples et durables et les bonnes mises en œuvre des futures rénovations et constructions parisiennes ;

Sur proposition de Mme Frédérique CALANDRA et des élus du groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu que :

En concertation avec les associations de locataires :

- des indicateurs soient mis au point pour collecter et communiquer les consommations réelles des bâtiments (relevées par les fournisseurs d'énergie) de manière régulière et pérenne,
- un suivi automatique des consommations soit mis en place chez les bailleurs dans les immeubles à chauffage collectif,
- une évaluation des difficultés de mise en œuvre soit effectuée à partir de cas typiques,
- une étude économique inter-bailleurs soit faite sur les travaux de rénovation Plan Climat, étude qui pourrait fournir des estimations de coût de rénovation utiles pour les copropriétés.

2/ MATÉRIAUX D'ISOLATION ET POLLUTION DE CHANTIER

Considérant que le Plan Climat de Paris a initié de nombreux chantiers de rénovation et de construction isolés par l'extérieur ;

Considérant que les objectifs du Plan Climat de réduction des gaz à effet de serre et des consommations énergétiques des bâtiments concernent les consommations de fonctionnement des bâtiments mais aussi les processus de fabrication des matériaux utilisés lors de la construction ou de la rénovation de ces bâtiments (par exemple la phase de construction d'un bâtiment Plan Climat en béton représente la moitié de la consommation d'énergie du bâtiment durant ses cinquante ans de vie) ;

Considérant les interpellations nombreuses d'occupants ou de riverains qui, lors de chantiers Plan Climat, signalent des salissures importantes par des billes de polystyrène donnant l'impression que les rues aux alentours du chantier sont enneigées ;

Considérant que ces pollutions sont un des prétextes des locataires pour refuser de voter une rénovation Plan Climat ;

Considérant l'énergie grise nécessaire à la fabrication de cet isolant et les gaz émis tant à sa fabrication qu'à sa destruction ;

Considérant que le polystyrène, mais aussi d'autres matériaux utilisés en isolation, sont extrêmement polluants car perturbant les réseaux d'assainissement, répandant des déchets dans l'espace public (chantier square des Cardeurs, rue des Amandiers, rue Eupatoria, rue Henri Chevreau), et ajoutant des déchets plastiques non biodégradables au « 7e continent » décrit par les scientifiques et les marins dans les océans ;

Sur proposition de Mme Frédérique CALANDRA et des élus du groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu que :

- le financement du logement social soit conditionné par des certifications intégrant les nuisances et pollutions des matériaux utilisés ainsi que l'analyse de leur cycle de vie (ACV) : émission de gaz à effet de serre et énergie nécessaire à leur fabrication, mise en œuvre et traitement en fin de vie (énergie grise),
- le CSTB soit consulté sur la nocivité et les nuisances potentielles de certains matériaux (comme le polystyrène) et émette des prescriptions plus strictes d'utilisation pendant les phases de chantier afin d'éviter notamment toute émission de poussières issues de ces matériaux.

3/ CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE ÉLECTRIQUE

Considérant que le kWh électrique coûte 2 à 3 fois plus cher que le kWh gaz ;

Considérant que, pour essayer de maîtriser leur facture d'électricité, les occupants des logements adoptent des solutions souvent dangereuses et qui ont un impact très négatif sur leur santé, comme éteindre leurs radiateurs et vivre dans le froid (problèmes cardio-vasculaires, pulmonaires ou de concentration - source : Fondation Abbé Pierre), boucher les ventilations (problèmes de moisissures, d'allergies, ...), ou utiliser des poêles à combustible non connectés sur une cheminée (sécurité incendie, intoxication au gaz carbonique, pollution de l'air, ...) ;

Considérant que, selon le réseau RAPPEL (Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement), la rénovation Plan Climat d'un bâtiment chauffé à l'électricité ne permettra pas de protéger de la précarité énergétique les 20 % des occupants les plus pauvres face aux augmentations prévisibles des tarifs réglementés ;

Considérant que le chauffage électrique génère des pics de consommation par grand froid, période souvent anticyclonique et de forte pollution atmosphérique et que c'est, pendant ces périodes, qu'EDF a recours à des centrales à charbon qui polluent par émissions de gaz à effet de serre et de particules fines ;

Considérant l'expérimentation réalisée au 3-13 rue Bisson (bâtiment RIVP construit en 1987) où le chauffage électrique et les ballons d'eau chaude ont été remplacés par un système collectif CPCU et que le surinvestissement correspondant à cette conversion représente moins de 5 % du coût de ces travaux de rénovation ;

Considérant que cette opération peut servir de référence d'autant que la RIVP a commandé une mission de suivi des consommations ;

Sur proposition de Mme Frédérique CALANDRA et des élus du groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris, en concertation avec les associations de locataires :

- publie un rapport sur le nombre d'immeubles concernés par le tout électrique dans le parc social, leur possibilité de raccordement à la CPCU ou au gaz de ville,
- réalise une étude de faisabilité économique pour chiffrer ce type de conversion et les solutions techniques disponibles sur le marché,
- pour les immeubles chauffés à l'électrique, fasse un rapport statistique anonyme mettant en relation les catégories de régimes juridiques réglementaires (PLAI, PLA, PLUS, ...) des logements, les niveaux de revenus fiscaux des occupants et le bénéfice social que créeraient ces travaux de conversion.

4/ EXPÉRIMENTATION ET GÉNÉRALISATION DES INNOVATIONS

Considérant que les bailleurs ou les copropriétés peuvent rarement financer l'utilisation de produits ou de techniques innovantes sur leurs propres fonds ;

Considérant que les spécificités de Paris (densité, architecture, réseaux souterrains, ...) créent un fort potentiel d'exploitation des énergies fatales (énergie perdue lors du fonctionnement des équipements et des appareils) : chaleur des égouts et du métro, chaleur des serveurs informatiques, chaleur émise par les frigos et les congélateurs, fraîcheur des tunnels de la petite ceinture, ... ;

Considérant les nombreux bâtiments à Paris ayant des ventilations mécaniques qui rejettent l'air chaud des logements, autant de calories qui pourraient être récupérées pour faire de l'eau chaude sanitaire grâce à une pompe à chaleur ;

Considérant que le programme Éco Rénovons Paris finance les études de faisabilité des surélévations des copropriétés ;

Sur proposition de Mme Frédérique CALANDRA et des élus du groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu que :

- le programme Éco Rénovons Paris puisse financer des études de faisabilité de solutions innovantes issues de technologies existantes et fiables,
- l'Agence Parisienne du Climat crée et mette à disposition des Parisiens une « produit-thèque » répertoriant et décrivant des matériaux d'isolation et de mise en œuvre du Plan Climat qui soient non polluants, durables et issus de circuits courts,
- les services de la Ville de Paris réorientent vers l'Agence Parisienne du Climat les Parisiens qui pourraient la solliciter sur ces questions.